



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

La Ministre déléguée auprès du  
Premier ministre, chargée  
des Relations avec le Parlement

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 10 juillet 2024

Personne en charge du dossier :  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82954

SCL : PET 3072 - 445 / ak

Objet : Pétition n° 3072 - Couverture de l'orthodontie.

Monsieur le Président,

En guise de réponse à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 13 mars 2024, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à l'égard de la pétition n° 3072 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

(s.) Elisabeth Margue



Dossier suivi par : Service relations  
institutionnelles

Tél. (+352) 247-86352

Madame la Ministre déléguée auprès du Premier  
ministre, chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 3 juillet 2024

**Référence :** 849x96bea

**Objet :** Prise de position sur la pétition n°3072 – Couverture de l'orthodontie

Madame la Ministre,

En réponse à la demande parvenue à mes services en date du 19 mars 2024, je vous prie de trouver en annexe la prise de position relative à la pétition sous objet.

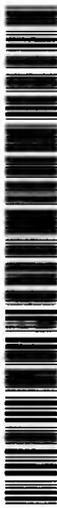
Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

Martine DEPREZ

**Annexe:** Prise de position par rapport à la pétition n°3072 – Couverture de l'orthodontie





## **Prise de position de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la pétition n°3072 – Couverture de l'orthodontie.**

Les raisons médicales pour l'absence de remboursement des traitements orthodontiques pour adultes sont complexes et multifactorielles. Les priorités de santé publique, l'efficacité du traitement pendant l'enfance et l'adolescence (lorsque les mâchoires et les dents sont encore en développement), les coûts élevés et la perception esthétique des traitements orthodontiques sont autant de facteurs qui influencent cette décision.

En effet, les adultes possèdent des structures osseuses plus stables et moins susceptibles de se déplacer rapidement, limitant l'efficacité des appareils orthodontiques traditionnels et des gouttières en plastique. De plus, les problèmes orthodontiques sont souvent plus complexes et peuvent nécessiter des interventions chirurgicales rendant les traitements plus longs.

C'est pourquoi, les différents pays et systèmes de santé publique préfèrent concentrer les ressources sur des groupes d'âge particuliers pour mettre l'accent sur le renforcement de la prévention et l'éducation bucco-dentaire dès le plus jeune âge afin de réduire le besoin de traitements orthodontiques fonctionnels à l'âge adulte à l'inverse d'une volonté essentiellement esthétique. Même si certains bénéfices fonctionnels pourraient exister, ils sont souvent considérés comme secondaires par rapport aux aspects esthétiques. De plus, les traitements orthodontiques sont parfois moins urgents pour les adultes en termes de fonction masticatoire ou de santé bucco-dentaire globale, comparés à d'autres interventions médicales prioritaires. Et, pour les adultes, la longévité du traitement augmente considérablement leur coût et les systèmes de santé doivent évaluer si ces coûts sont justifiés par des bénéfices en termes de santé publique.

Nous remarquons d'ailleurs qu'en Amérique du Nord, Australie, Royaume Uni ou pour l'Union européenne (Allemagne, Italie, Espagne, France, Belgique...), les traitements orthodontiques pour les adultes ne sont pas couverts par les systèmes de santé publics. Les adultes doivent se tourner vers d'autres alternatives (assurances santé privées, plans de financement...) pour ces traitements.

Pour les nouvelles technologies, comme les gouttières en plastique (souvent appelées gouttières transparentes ou aligneurs invisibles), il existerait certains avantages en rapport aux appareils orthodontiques traditionnels mais elles :

- ne sont pas adaptées à tous les types de problèmes orthodontiques. Les cas sévères ou complexes peuvent encore nécessiter des appareils orthodontiques traditionnels ou une intervention chirurgicale
- peuvent être très coûteuses, parfois plus que les appareils orthodontiques traditionnels, en fonction de la durée et de la complexité du traitement



- doivent être portées pendant 20 à 22 heures par jour pour être efficaces, ce qui nécessite une grande discipline de la part du patient.

Pour les systèmes de santé publique, l'inclusion des gouttières en plastique dans les options de remboursement pourrait éventuellement être envisagé dans la mesure où des études et des articles scientifiques tendraient à prouver leur efficacité au plan médical.